

REGLEMENT

Dans le cadre du téléthon 2016, nous organisons une épreuve de 24 heures, 12 heures et 6 heures de marche et course les 2 et 3 décembre 2016 sur le stade Jean-Marc Salinier aux Ulis.

Le départ sera donné le vendredi 2 décembre à 19h pour le 24h, 7h le 3 décembre pour le 12h et 13h le 3 décembre pour le 6h au stade Jean-Marc Salinier.
Boucle de 1500 m.

RAVITAILLEMENT/POINTAGE/REPOS/VESTIAIRE :

Le pointage électronique sera assuré par France chrono pour les 3 courses.

Des tentes avec tables et chaises seront installées sur la piste pour les affaires personnelles des participants.

Des vestiaires chauffés et des douches seront mis à disposition des participants.

Le ravitaillement se situera également sur la piste.

INSCRIPTIONS :

Un certificat médical d'aptitude à la course à pied ou à la marche ou la copie d'une licence est à joindre avec le bulletin d'inscription.

Les droits d'inscription sont de 42 € pour le 24h, 22 € pour le 12h et 17 € pour le 6h.

DOSSARDS :

Les dossards seront remis aux participants ayant présenté un certificat médical ou une licence avec l'inscription. L'accueil des coureurs et la remise des dossards sont prévus le vendredi 2 décembre 2016 à partir de 16h.

ASSURANCES :

Les participants s'inscrivent sous leur entière responsabilité.

Il appartient à tous d'être assurés à titre individuel pour sa responsabilité propre.

Chaque participant s'engage sous sa propre responsabilité et ne pourra, en aucun cas, prétendre à faire valoir quelque droit que ce soit à l'égard des organisateurs.